

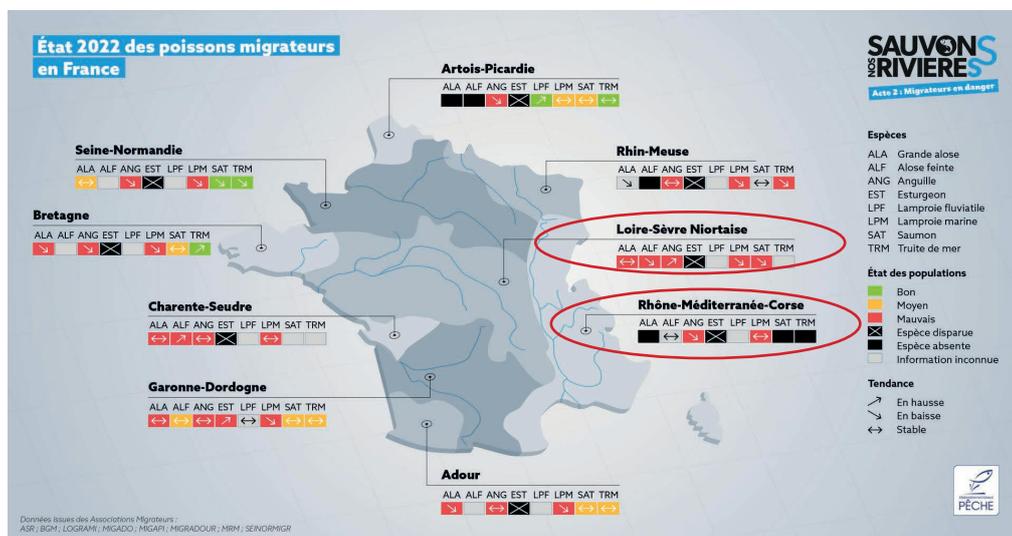


COMMUNIQUE DE PRESSE, 7 JUIN 2022

Sauvons Nos Rivières - Acte 2 : Migrateurs en danger !, une mobilisation pour la préservation du patrimoine environnemental et piscicole est portée dans la nouvelle campagne nationale de la FNPF sur les poissons migrateurs. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'association régionale relève une situation préoccupante des poissons migrateurs, vivant entre milieu marin et eau douce encore présents sur le territoire des bassins Loire et Rhône.

Quand on pêche, on protège ! Aujourd'hui le réseau des pêcheurs, «sentinelles des rivières», constitué des adhérents, salariés et bénévoles du réseau associatif, interpelle sur l'urgence à agir plus et à respecter le fonctionnement naturel des milieux aquatiques, la biodiversité et les espèces piscicoles. En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2022, l'état des grands migrateurs tels que le **saumon sauvage, la lamproie fluviatile et marine, la grande alose, l'aloise feinte, l'anguille, la truite de mer ou l'esturgeon est désormais classifié «mauvais», «espèce disparue» ou «espèce absente»**. Ces résultats basés sur des années d'observations de terrain et de résultats des comptages indiquent l'urgence à prendre en compte les facteurs humains aggravants.

«*Agissons tant qu'il est encore tant ! Ensemble sauvons nos rivières, ensemble sauvons nos poissons migrateurs*», c'est le message lancé depuis le 18 mai par l'ensemble du réseau associatif des pêcheurs en France.



ARPARA Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

- Association régionale, loi 1901 créée en 2016 (anciennement URFEFPA créée en 2007), rassemblant 12 fédérations départementales régies par le code de l'environnement et reconnues d'utilité publique.
- Des missions d'intérêt général régies par le code de l'Environnement, inscrites dans l'Article L430-1 (Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 145) et applicables par arrêté préfectoral.

Les structures associatives agréées pour la pêche de loisir (SAAPL) sont des associations lois 1901.

Elles sont reconnues d'intérêt général et chargées des missions d'intérêt général relatives à :

- la gestion, la protection, la surveillance et la valorisation des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole ;
- le développement, l'animation et la promotion de la pêche de loisir ;
- la sensibilisation à l'environnement et au développement durable

Une mobilisation des savoirs et des connaissances de terrain autour des migrateurs et du milieu aquatique d'Auvergne-Rhône-Alpes :

Les associations de pêche assurent des missions de gestion, de protection et de préservation des espèces et des milieux aquatiques. LOGRAMI (association Loire GRands Migrateurs) et MRM (association Migrateurs Rhône Méditerranée), travaillent plus spécifiquement sur la préservation de l'écosystème et le fonctionnement des poissons migrateurs. Les actions et solutions se multiplient sur le terrain, auprès des pêcheurs, des industriels et des institutionnels des territoires pour pérenniser les espèces. Des actions de terrain et de sensibilisation sont menées au quotidien, par les structures associatives pour sauvegarder les milieux sur les bassins Loire et Rhône d'Auvergne-Rhône-Alpes.

« *La communauté des poissons migrateurs est un patrimoine qui est absolument inestimable. Ils sont garants du bon équilibre, du bon fonctionnement de la biodiversité et de notre écosystème.* » - J.L BAGLINIERE, directeur honoraire de recherche à l'INRAE

SUIVRE LA CAMPAGNE :
VIDEOS, MANIFESTE...

www.peche-auvergne-rhonealpes.fr



CONTACT PRESSE : Valentine VALENTIN
communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01





Un jour peut-être, il faudra beaucoup d'imagination pour voir des anguilles dans nos rivières.

Un jour peut-être, il faudra beaucoup d'imagination pour voir des aloses dans nos rivières.

Un jour peut-être, il faudra beaucoup d'imagination pour voir des saumons dans nos rivières.

SAUVONS NOS RIVIÈRES
Acte 2 : Migrateurs en danger

SAUVONS NOS RIVIÈRES
Acte 2 : Migrateurs en danger

SAUVONS NOS RIVIÈRES
Acte 2 : Migrateurs en danger

Agir pour le respect de la continuité écologique en Auvergne-Rhône-Alpes :

Rien que sur l'axe Loire-Allier, 19 ouvrages rompent ou altèrent cette continuité écologique. L'enchaînement des ouvrages, même équipés de passe ou ascenseur à poissons peut empêcher totalement ou partiellement les mouvements de montaison et dévalaison des poissons migrateurs ainsi que la libre circulation des autres espèces piscicoles et sédiments essentiels au bon fonctionnement des rivières.

Pour le cas du saumon, espèce emblématique de notre patrimoine piscicole, les rivières deviennent de véritables parcours du combattant. Ce poisson migrateur doit parcourir, depuis l'embouchure de la Loire près de 750 km pour rejoindre «sa rivière» natale où il se reproduira. Il doit impérativement frayer avant l'été et dans des conditions favorables de température de l'eau.

« Nous ne sommes pas contre les ouvrages quels qu'ils soient » explique J.P DORON, vice-président à la FNPf mais ces derniers doivent fonctionner *« dans le respect des conditions d'exploitation et environnementales et de préservation de la biodiversité »*.

LE CAS DU BARRAGE DE POUTÈS-MINESTROL, UNE CONTINUITÉ PARTIELLEMENT RÉTABLIE ET DES 1^{ERES} RÉSULTATS POSITIFS

L'association LOGRAMI travaille sur le bassin Loire et ses affluents. Aurore BAISEZ, la directrice, note des résultats encourageants depuis les aménagements réalisés sur l'axe Allier (notamment sur le seuil de l'A89 et Poutès), après près d'un siècle de difficultés de migration des saumons venus du nord de l'Atlantique pour accéder à l'amont de l'ouvrage de Poutès. Ils bénéficient aujourd'hui de : *«91 jours de transparence (ouverture du barrage et circulation libre) qui permettent une partie de la montaison du saumon et de la dévalaison des anguilles»*. Le temps restant, la migration de montaison est partiellement assurée par l'ascenseur et une passe à anguille. Les premiers résultats de transparence seront constatés à partir de 2022 ainsi que la dévalaison des anguilles, des smolts et ravalés par la goulotte.

«Il faut continuer à travailler sur la continuité écologique et sur la protection et l'accessibilité des habitats, vecteur de résultats encore insuffisants mais encourageants»
Aurore BAISEZ, directrice de LOGRAMI

Une passe à poisson sur un ouvrage, pourquoi ?
Exemple du barrage de Jons dans le Rhône



Construite en 2012, cette passe à poissons dans le département du Rhône, permet le franchissement du barrage EDF de Jons par les espèces piscicoles en connectant le canal de Miribel à celui de Jonage.

Si les grands migrateurs ne sont plus ou pas présents sur ce département (1 à 2 anguilles européennes identifiées par an grâce au système de vidéo-compage), cet aménagement est indispensable pour la libre circulation des espèces piscicoles présentes sur le Rhône et sur l'ensemble des cours d'eau lorsque des passes sont présentes.

Dans le cas de la passe de Jons, cette rivière artificielle de plus de 300 mètres possède 32 bassins fonctionnant comme un escalier et permettant le franchissement progressif des 6 mètres de dénivelé.

Si lamproies, aloses, truite de mer, anguilles sont des espèces de plus en plus rares, l'esturgeon a lui disparu en Auvergne-Rhône-Alpes

C'est grâce aux systèmes de suivi des espèces et les stations de comptages installées sur l'axe Loire et Rhône que LOGRAMI et MRM constatent une désertion totale ou partielle des LAMPROIES et ALOSES en particulier, dans leur circuit de migration. Une meilleure accessibilité des habitats reste l'enjeu majeur pour la reproduction et la préservation des espèces, sur des fleuves et rivières bénéficiant de milieux parfois très favorables fermés par des seuils et ouvrages !

L'association MRM sur l'axe Rhône-Méditerranée confirme cette tendance pour l'ALOSE DE MÉDITERRANÉE. Ce migrateur peut revenir plusieurs fois en rivière pour se reproduire. Pierre CAMPTON, directeur de MRM précise : *« La problématique identifiée pour ce poisson endémique du bassin méditerranéen est l'inaccessibilité des zones d'habitats favorables à sa reproduction. L'alose ne peut franchir seuils et barrages non équipés de passe à poissons. L'état est alarmant sur cette espèce »*. Contrainte à se reproduire sur des zones moins favorables, les taux de reproduction est ainsi dégradé. Concernant l'ESTURGEON, spécifiquement sur le bassin Loire, cette espèce a disparu depuis les années 40. Les zones «nourricières» ont été bétonnées ne laissant aucune chance à ce migrateur.

Chaque espèce de poissons migrateurs encore présente en Auvergne-Rhône-Alpes porte ses spécificités. Les cycles migratoires et fonctionnement des espèces doivent être pris en compte dans la gestion et l'exploitation des milieux aquatiques de notre territoire. Des actions fortes de sensibilisation et d'aménagement restent nécessaire pour accompagner la préservation de la biodiversité, de son fonctionnement et des espèces piscicoles qui y vivent. **La campagne Sauvons Nos Rivières - Acte 2 : Migrateurs en danger ! souhaite informer et sensibiliser à travers une meilleure connaissance de nos rivières et des espèces de poissons migrateurs, patrimoine piscicole des territoires.**

CONTACT PRESSE : Valentine VALENTIN
communication@peche-auvergne-rhonealpes.fr - 04 72 18 56 01

